

CNPH
Concours National de Praticien Hospitalier
Eléments de bilan statistique comparé
2007/2006

Le concours national de praticien hospitalier organisé en 2007 s'est achevé en février 2008. Il a été le premier à se dérouler dans la version rénovée, née de la réforme du statut des praticiens hospitaliers des établissements publics de santé, formalisée par le décret du 5 octobre 2006, intégré dans le Code de la Santé Publique.

Au sein de ce Code, les articles R 6152-301 à R6152-308 ont réformé en profondeur le contenu des épreuves et les règles encadrant le concours d'accès aux fonctions de praticien hospitalier (PH.).

La réforme du concours national a poursuivi 2 objectifs :

- S'intégrer dans le volet ressources humaines du plan Hôpital 2007 et accompagner les changements résultant de la gouvernance hospitalière.
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'hôpital, notamment par la simplification du recrutement et par une refonte des épreuves du concours national permettant de mieux identifier l'aptitude des candidats à un exercice professionnel au sein d'une équipe hospitalière.

Le concours est donc largement simplifié via :

- la suppression des épreuves écrites,
- la suppression des quotas de places et postes par spécialités et par session,
- la suppression du nombre limité de fois pour concourir,
- le regroupement des spécialités de biologie en une seule spécialité de biologie médicale.

Les éléments statistiques dont dispose le CNG suite à la session 2007, concrétisent désormais ces orientations.

I Un nombre de candidats en forte progression.

I 1. Une progression du nombre de candidats marquée.

Une augmentation substantielle (+ **38,6%**) du nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves 2007 est enregistrée : 3912 contre 2823 admis à concourir en 2006, ce qui valide l'objectif de **renforcement de l'attractivité** ayant présidé à la refonte du concours.

I 2. le concours de type I privilégié.

La physionomie du concours a été bouleversée **au bénéfice très net du concours de type I** pour lequel le nombre de candidats présents (2529) est plus de 2 fois supérieur à celui de l'année dernière (1210 admis à concourir présents).

Dans le même temps, on constate **un tassement des candidats présentant le concours de type II** : 1383 inscrits présents contre 1613 admis à concourir présents en 2006, soit une baisse de **16,6%**.

Il convient de signaler que ce tassement aurait été encore plus important si près de 400 dossiers n'avaient pas été basculés du type I vers le type II (conditions non réunies au vu des pièces transmises pour être éligible au type I).

II Un taux de réussite très élevé.

II 1. Un taux global de réussite en augmentation significative.

83% de PH reçus par rapport aux PH inscrits (3321 candidats reçus sur 4006 inscrits). Si on ne retient que le rapport reçus/ inscrits présents aux épreuves, **le taux de réussite global est de près de 85%**.

Par rapport au concours national de PH de l'année dernière, ce taux est en diminution (taux de réussite 2006 : 94%) mais ce taux élevé appelle 2 remarques :

- Ce taux masquait un pourvoi limité des postes proposés puisque globalement moins d'un poste sur 2 était pourvu soit 42% (cette proportion étant même voisine d'1 sur 3 pour le type 2).
- S'appliquant à un nombre de candidats beaucoup moins important, le recrutement final par le concours est resté faible. Le nouveau concours se traduit concrètement par **25% de lauréats supplémentaires** : 655 lauréats supplémentaires, par rapport à 2006 (3321 reçus en 2007 contre 2666 en 2006).

II 2. Le taux de réussite est néanmoins sensiblement différent selon le type des concours :

- type I : **89%** de PH reçus. Compte tenu du volume de candidats en progression, ce taux de réussite aboutit à un volume de PH reçus 2 fois supérieur à celui de l'année 2006.
- type II : **77%** de PH reçus. Sur la base d'un volume initial de candidats en baisse (cf supra), le nombre de lauréats au titre du type II est inférieur d'un tiers à celui de 2006.

En résumé, le concours de type I s'avère plus attractif avec un taux de succès plus important que le concours de type II.

II 3. L'approche par disciplines et spécialités révèle une forte concentration de réussite.

-Quelles sont les spécialités concernées ?

10 spécialités sur 51 ouvertes concentrent 75% des reçus :

Ces 10 spécialités sont classées en ordre décroissant du nombre de PH reçus :

- 1. médecine d'urgence : 431 PH reçus (2006 : 449)
- 2. psychiatrie polyvalente : 381 PH reçus (2006 : 259)
- 3. anesthésie-réanimation : 278 PH reçus (2006 : 165)
- 4. médecine générale : 250 reçus PH (2006 : 179)
- 5. pharmacie polyvalente et hospitalière : 210 PH reçus (2006 : 158)
- 6. gériatrie : 199 PH reçus (2006 : 167)
- 7. pédiatrie : 180 PH reçus (2006 : 105)
- 8. gynécologie-obstétrique : 131 PH reçus (2006 : 88)
- 9. biologie médicale : 120 PH reçus (2006 : 88)
- 10. cardiologie : 117 PH reçus (2006 : 82)
- 11. radiologie : 117 PH reçus (2006 : 99)

-Quelles sont les spécialités qui enregistrent un taux de réussite nettement inférieur à la moyenne ?

6 spécialités se caractérisent par un taux de réussite nettement inférieur à la moyenne, aussi bien pour le concours de type I que pour celui de type II . Il s'agit des spécialités suivantes :

- oncologie médicale (54% d'admis type I/ 33% au type II)
- Médecine du travail (61% d'admis type I/ 25% au type II)
- Médecine générale (73% d'admis type I/ 56% au type II)
- Pharmacie clinique et toxicologique (62% d'admis type I/ 0% au type II)
- Pharmacie polyvalente et hospitalière (71% d'admis type I/59% au type II)
- Odontologie polyvalente (75% d'admis type I/ 68% au type II)

-Quelles sont les spécialités qui ont le plus fort taux de réussite ?

20% des spécialités ont **un taux de réussite de 100%**

Ces spécialités ne sont pas les mêmes selon le type de concours, à l'exception de 4 pour lesquelles 100% des candidats ont été admis qu'il s'agisse du type I ou du type II . Il s'agit des spécialités suivantes :

- chirurgie infantile,
- médecine de la reproduction-gynécologie médicale,
- médecine légale,
- neurochirurgie.

Ces spécialités sont caractérisées par un faible nombre de candidats (inférieur à 20) et au global représentent moins de 100 reçus sur 3321, soit 3%.